

Renforcer le rôle de formateur des tuteurs, en les formant !

Le tuteur en établissement est un point d'entrée important pour les stagiaires lauréats de concours. Il assure de fait l'intégration du stagiaire dans les équipes et l'établissement, est le porteur d'une vision du métier, parfois du syndicat, et est souvent, aussi, un soutien indispensable à l'accompagnement des débutants, au-delà des simples aspects fonctionnels.

Si son rôle est à peu près défini par l'institution en termes administratifs, le quotidien et les fondamentaux de sa mission restent encore largement impensés, ou à l'état de simple ébauche. Par exemple, la liaison tuteur terrain-tuteur ESPE est encore à travailler, et pas simplement comme lien fonctionnel : aller vers une systématisation des échanges autour du stagiaire, interroger les pratiques d'encadrement et les attendus des uns et des autres renforcerait la cohérence de la formation initiale. La position du tuteur, qui est aussi évaluateur de fait, et parfois avec un poids important lorsque les corps d'inspection lui délèguent l'élaboration de leur avis sur la titularisation, est problématique. Placer le tuteur dans le seul rôle d'un formateur est suffisant, et mérite qu'on le fasse dans de bonnes conditions !

Nous plaçons, en écho à une demande unanime de leur part, pour que les tuteurs bénéficient d'une formation de formateurs : la formation d'un stagiaire (adulte - de plus en plus âgé-, et de plus en plus souvent en reconversion professionnelle) ne peut pas s'improviser. Elle demande une préparation et un accompagnement des tuteurs, qui pourrait passer par des analyses de pratiques et, a minima, doit prévoir des temps d'échanges réguliers et libres entre pairs. Cette formation doit intervenir durant l'année d'accueil des stagiaires, régulièrement et sur décharge. Proposer à des collègues intéressés par cette fonction de s'associer à ces formations une à deux années avant d'accueillir un stagiaire aurait de l'intérêt : affermissement du choix de devenir tuteur, meilleur accueil et encadrement immédiat du stagiaire, etc.

Pour autant, cette formation ne doit pas enfermer des collègues dans la fonction de tuteur, ni réserver la fonction à quelques inamovibles relais d'une parole pédagogique institutionnelle, ni consacrer des établissements spécialisés dans l'accueil de stagiaires. Au contraire, il faut promouvoir la rotation dans cette fonction au sein des équipes, par exemple en allant vers une désignation du tuteur entre pairs au sein de l'équipe disciplinaire d'accueil lorsque l'établissement offre un terrain de stage favorable. En tout cas, le mode actuel de désignation des tuteurs, simple adaptation aux contraintes de gestion de postes, et leur absence de formation ne sont ni pertinents ni efficaces, aussi bien du point de vue stagiaires que des tuteurs. Le SNES doit sérieusement s'interroger sur ces indispensables évolutions de leur fonction : c'est aussi un moyen de défendre notre vision du métier !

Pierre Priouret
Formation des Maîtres – S3 de Toulouse